



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

2012_B209

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux travaux d'aménagements ponctuels et d'entretien des infrastructures de la C.P.A. (n°12M017)

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.521.1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_01

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif aux travaux d'aménagements ponctuels et d'entretien des infrastructures de la CPA (n° 12M017).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport vise le renouvellement d'un marché de travaux de voirie à bons de commande qui arrive à échéance le 9 juillet 2012.

Ce marché, mutualisé entre la Direction des Infrastructures de Déplacement et de la Direction des Infrastructures de Zones d'Aménagement, a pour objet de permettre de réaliser des opérations de travaux ponctuels d'aménagement des points d'arrêt sur les réseaux de la CPA, des opérations d'infrastructures ponctuelles liées aux réseaux de transport ou aux zones d'activités, et enfin, des travaux récurrents d'entretiens des zones d'activités.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 21 juin 2012.

Economie du marché :

Le présent rapport a pour objet la réalisation de travaux d'aménagements ponctuels et d'entretien sur les infrastructures de la Communauté du Pays d'Aix, soit 34 communes pour une superficie de 1 300 km².

Les travaux porteront essentiellement sur des travaux de VRD, de remblais, de revêtement, de bordures, caniveaux, clôtures, glissières, des ouvrages préfabriqués, des regards, des canalisations béton et PEHD. Ponctuellement les travaux pourront concerner la signalisation horizontale et verticale, l'éclairage, le raccordement électrique, les réseaux

Le marché est de type à bons de commande, à prix unitaires et révisables annuellement.

Il est compris entre un seuil minimal annuel de 800 000€ HT et maximal de 1 600 000€ HT.

Le présent marché recouvre essentiellement 3 types de chantiers :

- La majorité des bons de commande a pour objet des "Petits Chantiers" (environ 7 000 euros) : Chantier d'aménagement de points d'arrêts, de trottoirs qui se déroule sur une semaine environ de travaux.
- Chantiers moyens (environ 50 000 euros), soit 6 à 10 bons de commande par an : Aménagement complexe de points d'arrêts, réparation de chaussées ou de couloirs bus sur environ 3 semaines de travaux.
- Gros chantiers (200 000 euros), soit entre 1 et 3 commandes par an : aménagement ponctuel de couloir bus ou d'infrastructure de transport. Environ 3 mois de travaux.

Le marché prend effet à compter de sa notification pour une période de 12 mois.

Il est reconductible 3 fois pour une période identique.

Variante

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le présent marché n'est pas décomposé en tranches et ne fait l'objet d'aucun allotissement.

Estimation du marché :

Le DQE est estimé par le service opérationnel à 914 400.45 € HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants ainsi que sur le profil acheteur achatpublic.com :

JOUE : 14/04/2012

BOAMP : 17/04/2012

TPBM : 18/04/2012

LA MARSEILLAISE : 17/04/2012

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 – Prix des prestations coefficient 0.80

2 – Valeur technique coefficient 0.20

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 21 juin 2012 a décidé d'attribuer le marché n° 12M017 au groupement SATR/EUROVIA pour un montant estimatif de 595 464,94 € HT sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées dans la limite des seuils annuels suivants : minimum : 800 000 € HT et maximum : 1 600 000 € HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 et 77 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 21 juin 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M017 relatif aux « travaux d'aménagements ponctuels et d'entretiens des infrastructures de la CPA » attribué au groupement SATR/EUROVIA pour un montant estimatif de 595 464,94 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées dans la limite des seuils annuels suivants : minimum : 800 000 € HT et maximum : 1 600 000 € HT.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la CPA.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux travaux d'aménagements ponctuels et d'entretien des infrastructures de la C.P.A. (n°12M017)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



02 JUIL. 2012

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal and the date stamp.